



Promotion du covoiturage Pays de Saint-Malo

Support de communication

Réalisez jusqu'à 3 800€ d'économie par an ! Face à l'augmentation des prix des carburants, préservez votre pouvoir d'achat **en covoiturant lors de vos trajets domicile-travail.**

L'association Covoiturage+ propose de vous mettre en relation gratuitement avec des personnes réalisant des trajets identiques. Le site internet www.covoiturage.asso.fr/ compte aujourd'hui 10519 inscrits et 2105 covoitureurs dont 412 personnes habitant le Pays de St Malo, et vous ?

	Coûts à l'année pour 25 km*	Économies réalisées
Voiture seule	5 175 €	
Covoiturage à 2	2 587 €	2 587 €
Covoiturage à 3	1 725 €	3 450 €
Covoiturage à 4	1 293 €	3 881 €

Source : <http://www2.ademe.fr/calcullette-eco-deplacements/>
* Distance moyenne réalisée par les covoitureurs



COVOITURAGE+

COVOITURAGE, MODE D'EMPLOI :

→ Sur les trajets réguliers, quotidiens ou hebdomadaires :

Une formule clé en main pour tous :

Inscrivez-vous sur le site internet : <http://www.covoiturage.asso.fr/>, c'est GRATUIT !

- Soit personne ne propose le même trajet que vous : inscrivez votre circuit et vous serez contacté lorsqu'un autre inscrit sera intéressé par votre itinéraire et vos horaires.
- Soit un inscrit propose le même trajet que vous : envoyez un e-mail de demande de covoiturage et attendez sa réponse. Vous n'aurez plus qu'à échanger vos numéros de téléphone et convenir d'un point de rendez-vous et des conditions de partage des frais de route.

Une formule spéciale pour les entreprises :

En conventionnant avec l'association, votre entreprise réalise une démarche de responsabilité environnementale et sociale en vous faisant bénéficier d'un service permettant de réduire vos coûts de transports sur les trajets domicile/travail.

Dans les entreprises conventionnées, l'association Covoiturage+, propose une visibilité sur notre site internet, fournit des statistiques mesurant le gain environnemental par les covoiturations réalisés, vient sensibiliser vos salariés, leur présenter le service et **s'engage à leur trouver une solution de retour** en cas de désistement du conducteur (une autre solution de covoiturage, le remboursement des titres de transport, le taxi...).

→ Sur les longues distances :

Rendez-vous sur les sites spécialisés : www.covoiturage.fr ou l'association www.covoiturage-libre.fr

Questions pratiques :

« Je ne peux pas covoiturer, je dépose mes enfants à l'école le matin et je les récupère le soir. »

Vous pouvez retrouver votre covoitureur sur le parking de l'école, il s'agit peut-être également d'un parent d'élève. D'une manière générale, il est recommandé de fixer un lieu de rencontre en entrée de ville (aires aménagées ou parking..).

« Je ne peux pas covoiturer, je fais du sport le mercredi soir...(les courses le mardi ou je vais voir ma belle-mère le jeudi soir...). » **Vous n'êtes pas obligés de covoiturer tous les jours de la semaine, 2 à 3 fois par semaine pour suffire pour vous faire faire des économies.**

« Comment ça se passe avec mon assurance ? Suis-je couvert en cas d'accident ? » **Il vous suffit de signaler que vous covoitez avec votre véhicule sur votre trajet domicile-travail, vous serez alors couverts et cela n'engage pas de surplus.**

4 autres bonnes raisons de covoiturer :

Appelé à devenir un véritable réseau de transports en commun, le covoiturage est également un moyen simple :

- * de réduire la pollution et lutter contre le réchauffement climatique en réduisant le nombre de voitures en circulation,
- * de réduire les risques d'accident, puisqu'un covoitureur n'est plus seulement responsable de lui-même mais aussi de la personne qu'il amène,
- * de faire des rencontres et de renforcer les liens sociaux,
- * de favoriser l'aide au retour à l'emploi des habitants sans moyen de locomotion.

Depuis 2010, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, le Pays de St Malo a signé une convention avec l'association Covoiturage+ pour développer le covoiturage sur son territoire. Depuis 2002, Covoiturage+ développe le covoiturage sur les trajets domicile – travail sur le département d'Ille et Vilaine et donne ainsi à chaque salarié l'opportunité de se déplacer de façon plus économique et plus intelligente.

